



Le 20 décembre 2018

La Ville propose « L'ovale en musique »

Des musiciens locaux offriront des spectacles aux patineurs cet hiver.

MONCTON – Le tout nouvel ovale Ian-Fowler est rapidement devenu l'une des patinoires préférées des familles. Et à compter du 29 décembre, des spectacles de musique y seront présentés tous les samedis de 18 h 30 à 19 h 30.

Mettant en vedette les artistes locaux Ivan Daigle, le Izabelle Trio, Jean-Marc LeBlanc et Stephen LeBlanc, ainsi qu'une soirée spéciale présentée en collaboration avec le Festival FLASH, le programme des soirées « L'ovale en musique » au Centre Avenir saura plaire à tous.

On recommande fortement aux patineurs de porter des casques protecteurs approuvés par la CSA.

La Ville annulera l'événement en cas d'intempéries; toute mise à jour sera affichée sur sa page Facebook.

HORAIRE COMPLET :

29 décembre : Stephen LeBlanc

**1^{er} janvier : Célébrations du Nouvel An au Centre Avenir (activités à l'intérieur et à l'extérieur) **

5 janvier : Stephen LeBlanc

12 janvier : Izabelle Trio

19 janvier : Ivan Daigle

26 janvier : Jean-Marc LeBlanc

2 février : Stephen LeBlanc

9 février : Ivan Daigle

16 février : FLASH Festival

23 février : Jean-Marc LeBlanc

2 mars : Izabelle Trio

RAPPEL : Règlements de patinage public à l'ovale Ian-Fowler (publié le 3 déc. 2018)

La Ville de Moncton tient à rappeler aux résidents les règlements de patinage sur l'ovale Ian-Fowler, situé dans l'esplanade du Centre Avenir (150, rue Canada) :

Il est strictement interdit, en tout temps, de jouer au hockey ou à la ringuette sur cette patinoire. On recommande fortement aux patineurs de porter un casque protecteur approuvé par la CSA.

L'ovale Ian-Fowler est ouvert de 10 h à 22 h, tous les jours, quand la météo le permet.

La patinoire Kaboom, située au parc du Centenaire, est le seul endroit où il est permis de jouer au hockey extérieur. **La glace est prête, mais la pluie prévue dans les prochaines heures pourraient occasionner la fermeture de la patinoire.**

Deux autres patinoires extérieures sont entretenues par la Ville au parc du Centenaire (près de l'entrée principale) et au parc Mapleton (derrière le pavillon, entrée depuis la cour Cabela's). Les règlements habituels du patinage public s'appliquent.

Les conditions des parcs, sentiers et patinoires extérieures sont mises à jour en ligne : <https://www.moncton.ca/fr/faire-et-voir/parcs> (cliquez sur le bouton bleu *Conditions des parcs*).

-30-

INFORMATION

Nicole O. Melanson

Communications, Ville de Moncton

506-961-7334 (cell) / nicole.melanson@moncton.ca